

## **Commune De Mus, Conseil Municipal, Séance Du 10 mars 2023**

Date de la convocation : 06 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le vendredi 10 mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Armelle GROSJEAN est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

### **Etaient présents :**

Madame Armelle GROSJEAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Philippe CABOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Patrick FAMEL, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Magali RABANIT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

### **Le quorum est atteint avec 12 conseillers présents**

### **Était excusé :**

Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN

### **Étaient absents :**

Monsieur Jean-Louis BLANC

Monsieur Philippe POUJOL

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- 1. Indemnités de représentation du maire (prise en charge du déplacement du CMJ au Sénat).**
- 2. Questions diverses**

## **1. INDEMINITES DE REPRESENTATION DU MAIRE**

Monsieur le Maire explique que les frais de représentation du Maire, selon :

L'article L 2123.19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation.

Il donne la parole à Madame Armelle GROSJEAN qui rappelle que lors des visites de nos 3 sénateurs du Gard, il a été proposé aux jeunes élus du CMJ une visite au Sénat avec une date fixée au 22 mars 2023.

Elle explique que le Conseil Municipal des Jeunes ne disposant pas d'un budget propre, les frais et dépenses de fonctionnement budgétés ou délibérés au fil de l'eau sont imputés sur le BP de la commune et dans un souci de transparence des comptes publics, il est proposé au conseil municipal de définir une enveloppe dédiée aux frais de représentation du maire pour couvrir ces dépenses.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE présente le récapitulatif de la journée de visite ainsi que le coût du transport en train, soit un montant total de 1 461.30 €, selon une option de réservation prise auprès de la SNCF.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge des frais de transport des jeunes élus et conseillers accompagnants par le budget de la commune.

Entendu les exposés de Mesdames Armelle GROSJEAN et Solenne BAYLE GOUTORBE, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle.
- De fixer le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Monsieur le Maire à 1 462 €,
- Dit que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais,
- Dit que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget de la commune, à l'article 65316.

VOTE :

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

## 2° Questions diverses

- Monsieur Philippe CABOT informe le Conseil municipal que la dalle, base du futur City Stade, est terminée et que la structure devrait être installée du 20 au 25 mars prochain. L'inauguration ne sera organisée qu'après réception de la dernière subvention à percevoir et le nom choisi est « ESPACE Clément DESPRES ».
- Monsieur Etienne RAGOT fait part de la nouvelle organisation de délivrance des bac à ordures ménagères, selon une information de la Communauté des communes. Il est convenu de mettre à jour notre site internet et d'en informer les nouveaux dans notre commune.  
Les bacs de compostage collectifs vont bientôt être installés, comme initialement prévu au pied du château d'eau, une information sera faite au moment de l'installation.
- Madame Yaëlle BECHARD informe qu'il lui a été rapporté par des personnes à mobilité réduite que la position de la boîte aux lettres n'est pas en « accès PMR » lorsque qu'une voiture est déjà garée sur l'emplacement réservé.  
Elle indique également qu'un nouveau plan guide de la commune est en cours car l'ancien n'est plus à jour.

- Madame Corinne ORTEGA DOREY demande si le château d'eau est la propriété de la commune ? Madame Armelle lui répond que c'est la propriété du SIVOM. Elle soumet l'idée d'un décor à peindre sur l'édifice et suggère d'interroger le SIVOM sur cette proposition...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Armelle GROSJEAN

Patrick BENEZECH